

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Anthony VANHEEL, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Françoise BROUILLARD, Jean-Robert DELAHAYE, Jean-Luc FORT, Isabelle HARD, Bruno LETULLIER.

Etaient absents :

Alexandre COTE, Hervé HAUCHECORNE, Maryvonne TAULIN, Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

Isabelle HARD.

Madame Le Maire précise que le procès verbal de la séance du 13 décembre 2012 sera présenté pour signature lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

1 – FINANCES COMMUNALES

■ DECISION MODIFICATIVE N° 4

13.01.01

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier les crédits budgétaires sur certains articles, à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de modifier les imputations budgétaires comme suit :

DEPENSE :

73921 Attributions de compensation au titre de l'exercice en cours	+ 32 000 €
6554-6 Participation CODAH	- 32 000 €

■ ACQUISITION PETIT EQUIPEMENT

13.01.02

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de délibérer afin d'acquérir un dictaphone pour l'enregistrement des séances du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** l'achat d'un dictaphone pour l'enregistrement des séances du conseil municipal. Les crédits seront prévus au budget 2013.

2 –BAUX COMMUNAUX

13.01.03

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que lors de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2012, un bail n'avait pas été renouvelé, car le titulaire ne l'avait pas sollicité. Un courrier nous a été adressé le 5 janvier 2013 pour la reconduction du bail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 1 abstention),

*** accepte** le renouvellement du bail du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

3 –FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

13.01.04

Madame Le Maire expose au conseil municipal la demande du Département concernant la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2012. Ce fonds, crée en 1990 par la loi Louis BESSON relative "à la mise en œuvre du droit au logement" constitue un élément important de la politique sociale liée au logement.

La participation demandée s'élève à 0,76 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** l'adhésion de la commune de Saint Martin du Manoir au Fonds de Solidarité Logement et la signature de la convention de contribution financière.

4 –CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR

13.01.05

Madame Le Maire expose au conseil municipal les problèmes d'utilisation du photocopieur de la mairie, et présente une proposition pour un photocopieur en location. Le coût de fonctionnement annuel serait diminué d'environ 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** le remplacement du photocopieur actuel par un photocopieur en location.

La séance est levée à 21 heures 00.